FFB BTP 71

FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retour de l'éligibilité des fenêtres au CITE : une grande victoire pour la rénovation énergétique

Après des mois d'atermoiements, le gouvernement vient d'annoncer, par la voix du ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, le retour de l'éligibilité au CITE à 15 % du remplacement des fenêtres à simple vitrage dès le 1er janvier 2019, avec un plafond à 100 € d'aide par fenêtre.

C'est une très bonne nouvelle, qui correspond à la demande formulée par la FFB depuis le début 2018. Cette mesure doit être saluée car elle permet de combiner utilement la valorisation des actions engagées par les artisans et entrepreneurs du secteur en termes de formation et de qualification RGE, avec une mesure utile contre la fracture territoriale favorisant le pouvoir d'achat des ménages. Elle permet ainsi de favoriser l'emploi et l'activité dans le bâtiment tout en permettant une forme de continuité nécessaire en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Elle fait suite à une mobilisation tous azimuts de la profession, avec le soutien du président du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, Thierry Repentin, et des deux animateurs du Plan de rénovation énergétique des bâtiments, Marjolaine Meynier-Millefert, députée de l'Isère, et Alain Maugard, président de Qualibat. Leurs paroles fortes avec l'appui constant du ministre de la Cohésion des territoires Julien Denormandie, ont permis d'appuyer la demande portée par le ministre, François De Rugy.

Pour Jacques Chanut, président de la FFB : « *cette mesure dont la FFB se félicite, permettra de soutenir la rénovation énergétique du logement, alors que cette action, reconnue comme efficace dans l'étude récente de Ademe-CSTB, correspond aussi au point d'entrée le plus utilisé dans un cheminement vers une véritable performance énergétique dans les logements existants* ».